



**DEVENIR MEMBRE
DU CALACS DE CHARLEVOIX**

Il est maintenant le temps de renouveler votre adhésion comme membre, et pour celles qui ne le sont pas encore, le devenir ! Un organisme communautaire existe grâce à ses membres qui appuient la cause.

Votre adhésion comme membre vous donne accès aux privilèges suivants:

- ❖ Droit de vote à l'assemblée générale;
- ❖ Possibilité d'être militante active en s'impliquant dans la Collective et/ou dans les différents comités du CALACS;
- ❖ Participer aux rencontres thématiques;
- ❖ Recevoir le journal «Le Porte-Voix»;
- ❖ Participer à l'organisation d'activités spéciales;
- ❖ Accès à notre bibliothèque.

Les conditions d'admissibilité sont :

- ❖ Être âgée de 14 ans et plus;
- ❖ Être de sexe féminin;
- ❖ Résider sur le territoire du CALACS;
- ❖ Adhérer aux buts et objectifs du CALACS et les promouvoir;
- ❖ Faire la demande en complétant le formulaire d'adhésion prévu à cette fin ou renouveler son adhésion avant l'ouverture de l'assemblée générale annuelle;
- ❖ Payer la cotisation, une fois l'an;
- ❖ Satisfaire à toutes autres conditions que peut décréter la Collective par voie de résolution.

Renouvellement

Nouvelle membre

Don volontaire : _____ \$

Reçu pour impôts :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature : _____

Veillez retourner ce formulaire complété, le plus rapidement possible, avec votre cotisation de 5,00\$ à l'adresse suivante : CALACS de Charlevoix, C.P. 61, La Malbaie (Québec), G5A 1T6.

Nous vous ferons parvenir votre carte de membre par voie postale. À votre demande, un reçu d'impôts sera envoyé pour les dons de plus de 10,00\$, excluant la cotisation.